

## **Règlement du Festival Le court-métrage fantastique de Villecresnes 2015**

### **Article 1 – Organisation**

Le festival du court-métrage fantastique de Villecresnes est organisé par **l'Amicale pour la Culture, le Sport et les Festivités à Villecresnes (ACSFV)**.

### **Article 2 – Objectifs du festival**

Le Court-métrage fantastique de Villecresnes a pour objet de révéler et de mettre en valeur des court-métrages de qualité et de faire découvrir le genre fantastique au grand public en vue de servir l'évolution de l'art cinématographique et de favoriser le développement de ce type d'oeuvres en France.

### **Article 3 – Dates et lieux**

La première édition du Festival du court-métrage fantastique de Villecresnes se déroulera les **19 et 20 Septembre 2015** dans le cadre des Rencontres artistiques de Villecresnes à la **salle polyvalente, 26 rue d'Yerres, 94440 Villecresnes**.

### **Article 4 – Jury**

Le comité de sélection désigne les membres du jury. Lors de l'élaboration du palmarès, le vote du jury a lieu au scrutin secret. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative aux tours suivants. En cas d'égalité de voix, le président du jury a une voix prépondérante.

Ne peut faire partie du jury quiconque est intéressé à la production ou à l'exploitation d'un court-métrage en Sélection Officielle.

### **Article 5 – Prix**

Le jury décernera 2 prix :

- **Prix du Meilleur Court-métrage Fantastique.**
- **Prix de l'Originalité.**

### **Article 6 – Sélection**

Le comité de sélection choisit les court-métrages qui seront présentés en Compétition ou Hors Compétition. Seuls peuvent être invités les court-métrages répondant aux critères suivants :

- **Etre en français.**
- Ne pas promouvoir des idées racistes, homophobes, antisémites, moralement ou sexuellement dégradantes.
- **Ne pas dépasser une durée de 6mn** hors générique de fin (sauf pour les court-métrages Hors Compétition).

- Posséder tous les droits du contenu projeté (y compris la bande sonore).

**Les court-métrages ayant déjà été diffusés sur internet sont autorisés à participer.**

Une fois sélectionné, aucun court-métrage ne peut être retiré du programme au cours de la manifestation (sauf cas de force majeure).

## **Article 7 – Conditions de participation**

Les court-métrages sélectionnés s'engagent à respecter certaines conditions de participation :

- Les créateurs d'un court-métrage doivent **être présents lors de leur conférence** le samedi ou le dimanche (horaire précis à déterminer ultérieurement) afin de pouvoir échanger avec le public après la projection.
- Les créateurs d'un court-métrage **doivent être présents lors de la remise des prix** le dimanche en fin d'après-midi.
- Uniquement pour les court-métrages présentés en compétition : une fois sélectionnés et avant le début de la manifestation, les créateurs devront faire parvenir à l'organisation **une version normale de leur film** pour la diffusion au public, **et une version dite « anonyme »** sans aucun nom crédité (seul le titre peut rester). La version sans crédit sera la seule version vue par le jury par souci d'impartialité.

Tout manquement peut entraîner une disqualification.

## **Article 8 – Inscription au Festival**

**La date limite d'inscription au Festival est fixée au 31 Juillet 2015.**

Une fiche d'inscription (disponible sur notre site : <http://www.court-metrage-fantastique-villecresnes.fr/> ) doit être remplie et renvoyée soit par courrier postal avant cette date, le cachet de la poste faisant foi, soit par email à l'adresse suivante : [charly2011@hotmail.fr](mailto:charly2011@hotmail.fr). Cette fiche d'inscription doit être obligatoirement accompagnée d'un dvd contenant le film ou, dans le cas d'une candidature par email, d'un lien de téléchargement pour le film (lien wetransfer par exemple).

Il est possible d'inscrire plusieurs court-métrages au festival mais chacun des court-métrages devra faire l'objet d'une inscription individuelle.

Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs.

Adresses d'envoi des candidatures :

**ACSFV - Festival court métrage fantastique**

**Hotel de Ville, place Charles de Gaulle**

**94440 Villecresnes**

## **Article 9 – Résultats et films sélectionnés**

Le festival s'engage à donner la liste des court-métrages sélectionnés au plus tard le 15 août 2015.

## **Article 10 – Diffusion et presse**

Les réalisateurs des court-métrages sélectionnés autorisent sans contrepartie l'utilisation de photographies ou d'extraits visuels ou sonores (1 minute maximum) de leur film, à des fins de promotion de l'oeuvre, du réalisateur ou du festival, dans l'ensemble des supports médias : la presse écrite, radio, TV, internet, ou tout autre support jugé nécessaire par les organisateurs.

Les réalisateurs des court-métrages sélectionnés autorisent sans contrepartie la projection de leur film au public du festival lors de la manifestation les 19 et 20 septembre 2015.

## **Article 11 – Support du film**

Les frais d'envoi des DVD des films sélectionnés sont à la charge de leur propriétaire. Les DVD seront restitués sur demande en main propre lors du festival. En cas de perte ou de détérioration d'un DVD, la responsabilité du Festival ne pourrait être engagée.

## **Article 12 – Données personnelles**

Les informations recueillies lors des candidatures font l'objet d'un traitement informatisé par les organisateurs. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chacun peut exercer son droit d'accès aux informations qui le concernent et de rectification en s'adressant à la Présidente de l'ACSFV dont le siège social est à la mairie de Villecresnes, place Charles de Gaulle, 94440 Villecresnes.

## **Article 13 – Imprévus**

Les membres du comité de sélection et de l'ACSFV ont le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement.

## **Article 14 – Adhésion au règlement**

**La participation au Court-métrage Fantastique de Villecresnes implique l'adhésion au présent règlement.** Le présent règlement s'applique à l'ensemble de la sélection officielle (Compétition, Hors Compétition).